

E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Délibération Conseil Communautaire

20221011-n°6-1

Séance du 11 octobre 2022

Date de la convocation du Conseil : 5 octobre 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 5 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Stéphanie VON EUW, Hawa FOFANA, Anne-Marie BESNOUIN, Véronique PELISSIER, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédérick TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Emmanuel PEZET, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Rida BOULTAME, Lydia CHEVALIER, Edwige AHILE, Keltoum ROCHDI, Maxime KAYADJANIAN, Jocelyne LIMOZIN, Sophie MATHARAN , Xavier TALON , Laurence HOLLIGER , Roxane REMVIKOS, Léna MOAL-DEBOURMONT, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Gérard SEIMBILLE, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Eric PROFFIT BRULFERT, François DAOUST, Laurent LAMBERT.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Guillaume CARONE ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Keltoum ROCHDI, Valérie ZWILLING ayant donné pouvoir à Raphaël LANTERI, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ayant donné pouvoir à Véronique PELISSIER, Abdoulaye SANGARE ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Christine CATARINO ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Bruno RODRIGUES ayant donné pouvoir à Rida BOULTAME.

ABSENT :

Abdelmalek BENSEDDIK.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie COUCHOT

Acte rendu exécutoire après :

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20221011-lmc168272-CC-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/22
Date de publication : 14/10/22

Délibération Conseil Communautaire

20221011-n°6-1

- transmission à la Préfecture 14/10/2022
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20221011-lmc168272-CC-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/22
Date de publication : 14/10/22

20221011-n°6-1

OBJET : TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC : AVENANT N°3

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.3135-1 et R. 3135-1 et suivants,

VU sa délibération n°1-1 du 16 avril 2019 attribuant le contrat de gestion déléguée des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

VU le contrat de gestion déléguée des parcs de stationnement d'intérêt communautaire signé le 9 mai 2019 entre la Communauté d'agglomération (CACP) et la Société EFFIA Stationnement à laquelle s'est substituée la société dédiée EFFIA Cergy-Pontoise,

VU le projet d'avenant à intervenir entre la Communauté d'agglomération (CACP) et la société EFFIA Cergy-Pontoise,

VU l'avis favorable de la commission « Services Urbains et Ecologie Urbaine » du 27 septembre 2022,

VU le rapport d'Eric NICOLLET, proposant au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n°3 et d'autoriser sa signature,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les dispositions du contrat aux évolutions récentes du territoire et de ses besoins,

CONSIDERANT les impacts de la crise sanitaire sur l'exploitation du service public pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT l'adoption par Île-de-France Mobilités de son nouveau Schéma Directeur du Stationnement Vélos en gare et stations, emportant substitution des « Parkings Vélos Île-de-France Mobilités » à l'ancien dispositif « Véligo » et modifiant en conséquence les modalités de gestion des consignes vélos.

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

(3 non votants)

1/APPROUVE les termes du projet d'avenant n°3 au contrat de concession du service public de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

2/AUTORISE le Président ou son représentant à signer avec la société EFFIA l'avenant n°3 ainsi que ses actes subséquents.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20221011-lmc168272-CC-1-1 Date de télétransmission : 14/10/22 Date de réception préfecture : 14/10/22
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20221011-lmc168272-CC-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/22
Date de publication : 14/10/22